PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2007/2280(INI)

5.3.2008

AMENDEMENT 1

Projet de rapport
Ewa Klamt
(PE400.663v02-00)

sur les personnes disparues à Chypre – suivi de la résolution du Parlement européen du 15 mars 2007
(2007/2280(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Ewa Klamt

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la contribution la plus élevée versée au CPD, à savoir 1,5 million d'euros***, l'a été dans le cadre d'un projet spécifique de l'UE qui*** ne va que jusqu'à la fin 2008,	G. considérant que la contribution la plus élevée versée au CPD, à savoir 1,5 million d'euros, ne va que jusqu'à la fin 2008 ***et a été versée dans le cadre du soutien financier de l'UE à la communauté chypriote turque et avec son accord,***

Or. en